

Élections européennes : «L'Union européenne doit s'écarter de sa dérive dirigiste, bureaucratique et idéologique»

FIGAROVOX/TRIBUNE - Plusieurs personnalités, dont le maire de Cannes David Lisnard et les anciens ministres Hervé Novelli et Charles Millon, plaident pour alléger les institutions européennes et exiger qu'elles redonnent la priorité à la pratique des libertés et droits individuels.

Les peuples unis au sein de l'Europe peuvent être fiers des acquis de civilisation obtenus au cours des siècles: le respect de la liberté et de la dignité de la personne humaine, la propriété individuelle, l'économie de marché et l'État de droit. Mais cette union n'a pas effacé une grande diversité entre les pays. C'est une particularité européenne d'avoir mêlé des institutions et des cultures différentes et concurrentes. La multiplicité des territoires, des mœurs, des religions, a créé une véritable concurrence institutionnelle, les règles du jeu social ont varié avec les pays. Voilà pourquoi il a été déraisonnable de transformer une souhaitable union des peuples en un empire, en un État supranational. Il est temps de conforter l'Europe des libertés.

L'objectif est ambitieux, parce que l'organisation actuelle de l'Union européenne a mis entre les mains de la Commission européenne des pouvoirs considérables: elle codétient le pouvoir exécutif et elle a l'initiative législative. Aussi son intervention n'a-t-elle cessé de s'accroître. Les politiques communes se sont multipliées dans tous les domaines, de l'agriculture à l'environnement, en passant par la fiscalité, la consommation, etc. Chaque année des milliers de textes viennent s'ajouter au «droit européen» et s'imposent aux États membres de l'Union européenne.

Au défi économique de la mondialisation, Bruxelles a répondu par les réglementations et la bureaucratie, les déficits et l'endettement. Les disciplines budgétaires et monétaires n'ont jamais été respectées en dépit d'un autoritarisme de façade. C'est aussi un autoritarisme de façade que Bruxelles a opposé au défi

social de l'immigration de masse, au risque d'une implosion de l'Union. Voilà pourquoi il est grand temps d'alléger les institutions européennes et de redonner la priorité à la pratique des libertés et droits individuels.

Une Europe des libertés doit revenir à des institutions organisées suivant le principe de subsidiarité: ce que peuvent faire les individus et les collectivités intermédiaires (municipalités, départements, régions, États nationaux) prime sur ce que veut faire l'Union européenne. Une Europe des libertés implique aussi la reconnaissance mutuelle des normes, dont le principe a été largement obéré par une harmonisation législative exponentielle.

Une Europe des libertés assurera une meilleure protection sociale des Européens s'ils ont un libre choix de systèmes d'assurance sociale et de retraites. En conservant la compétition fiscale entre États, elle allègera un fardeau fiscal nuisible à leur économie comme à leur développement personnel. Elle rendra possible la libre circulation des personnes, des biens, des services, des entreprises, des capitaux. Elle développera les échanges culturels et sociaux.

Que ceux qui entendent cet appel se joignent à nous pour alerter l'opinion publique et persuader les Européens qu'ils ont une chance historique à saisir et qu'ils ne doivent pas remettre leur sort entre les mains de ceux qui, par intérêt personnel ou partisan, ont réduit les libertés et détruit l'espoir du progrès et de la paix.

Le Figaro du 07/05/2024

Pr Jacques Garello, professeur émérite à l'Université Aix-Marseille et président de l'Aleps.

David Lisnard, maire de Cannes et président de Nouvelle Énergie.

Yvon Jacob, entrepreneur et ancien député.

Hervé Novelli, entrepreneur et ancien ministre.

Charles Millon entrepreneur et ancien ministre.

Jean-Philippe Delsol, avocat et président de l'Iref (Institut de recherches

économiques et fiscales).

Pr Pascal Salin, professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine.

Pr Jean-Philippe Feldman, agrégé des facultés de droit, avocat et vice-président de l'Aleps.

Nicolas Lecaussin, directeur de l'Iref.

Pr Pierre Garello, professeur à l'Université Aix-Marseille.

Pr Francis Balle, professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas.

Eudes Baufreton, secrétaire général de la Fédération des tonneliers de France.

Pr Jean-Pierre Centi, doyen honoraire de la faculté d'économie appliquée Université Aix-Marseille.

Pr Pierre Dussol, professeur émérite à l'Université Aix-Marseille.

Alain Laurent, philosophe et directeur de collections aux Belles Lettres.

Pr Jean-Didier Lecaillon, professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas.

Henri Lepage, directeur de l'Institut Turgot.

Alain Mathieu, entrepreneur et ancien président de Contribuables associés.

Dominique Menaut, président du Cercle Frédéric Bastiat.

Patrick Simon, avocat.